

Réponse à Renaudel

Christian Rakovsky

Source : « Le Quotidien », 5 novembre 1925, pp. 1-2. Notes MIA.

Londres, le 1^{er} novembre 1925

Au citoyen [Renaudel](#), député,

Cher citoyen,

J'ai lu votre article dans « *Le Quotidien* »¹ d'hier étant encore à Paris, mais juste au moment où j'allais prendre le train pour Londres. C'est pourquoi je vous écris d'ici.

Je tiens tout d'abord à calmer vos inquiétudes en ce qui concerne le sort de [Gotz](#). Sa vie ne court plus aucun danger puisque, depuis le 26 octobre, il a cessé la grève de la faim.

Je ne connais pas que d'autres socialistes-révolutionnaires aient déclaré la grève de la faim, mais s'il y en a eu, connaissant le sentiment de solidarité des prisonniers, surtout quand ils appartiennent au même parti politique, la renonciation de Gotz à la grève de la faim signifie qu'ils y ont renoncé tous. C'est une hypothèse car, je vous le répète, je n'ai pas connaissance d'autres cas de grève de la faim.

Revenant au fond de votre article, je dois commencer par rectifier certaines erreurs de fait dont la responsabilité, certainement, incombe à vos informateurs.

Il n'est pas exact que les termes d'emprisonnement des socialistes-révolutionnaires aient exprimé qu'ils ont été mis en liberté, et qu'ensuite, pour un motif absolument insignifiant – je dirai ridicule – pour le fait que Gotz aurait écrit une lettre de rectification à des allégations de Fimmen, ils ont été de nouveau incarcérés.

Ceci, je l'affirme de nouveau, est absolument inexact.

D'ailleurs, si vous additionnez les chiffres contenus dans votre article même, vous devez reconnaître que, sous ce rapport, vous vous trompez. Suivant la commutation de la peine capitale en cinq années de prison – pour ne pas compliquer la discussion, je prends votre chiffre, en réalité la commutation était différente car dans le verdict primitif les peines prévues pour les condamnés étaient différentes – le terme de leur libération coule jusqu'à 1929, la commutation de la peine capitale ayant eu lieu en février 1924.

Même si on prenait pour point de départ la date de leur condamnation primitive, c'est-à-dire l'été de 1922, nous sommes encore bien en deçà de l'expiration de la peine d'emprisonnement.

Il est inexact aussi que la commutation de la peine capitale en emprisonnement à terme ait un rapport quelconque avec le cas Morosoff² dont je ne garantis pas le récit, tel qu'il est fait par vous, mais

1 Renaudel avait publié un « *Appel à M. Christian Rakowsky* » dans « *Le Quotidien* » du samedi 31 octobre 1925 dans lequel il lui demandait d'agir en faveur de la libération de 11 dirigeants du parti socialiste-révolutionnaire, condamnés au procès de ce parti à Moscou en 1922.

2 Il s'agit de Sergueï Morozov, l'un des dirigeants SR condamnés, qui s'était suicidé en prison en 1923.

qui en tous cas – toujours d'après vous – se serait passé en 1923 – tandis que la commutation de l'arrêt primitif est de février 1924.

Le fait est que la commutation en question a été dictée par des considérations politiques générales et je ne fais pas secret de reconnaître que la consolidation de notre situation internationale de l'Union des Soviets après la reconnaissance par l'Angleterre, ait joué un certain rôle.

La question qui se pose maintenant c'est si les arguments invoqués dans votre article et dont je ne conteste pas la valeur politique peuvent contribuer à décider mon Gouvernement à faire un pas ultérieur dans l'adoucissement du sort des socialistes-révolutionnaires.

Moi, personnellement, je ne possède pas tous les éléments pour formuler un jugement définitif et c'est à mon Gouvernement, qui a toute la responsabilité pour la défense du Régime des Soviets, à décider si la situation politique extérieure et intérieure lui permet de faire un geste dans ce sens.

Je me permets seulement d'attirer votre attention sur le rôle que les socialistes-révolutionnaires ont joué depuis octobre 1917, la grande part qu'ils ont prise dans la guerre civile, seuls ou alliés aux partis monarchistes et contre-révolutionnaires, et en Russie et au-dehors, et la grande responsabilité qui retombe sur eux pour la ruine du pays et pour le sacrifice des centaines de mille et de millions de vies ouvrières et paysannes.

Nous avons tous les égards pour les prisonniers et surtout pour les prisonniers politiques. À la tête du Département politique d'État, chez nous, se trouve un homme qui a passé des dizaines d'années dans les bagnes du tsariste, un homme d'esprit noble et de toute probité morale. Je parle de [Dzerjinsky](#).

Nous avons tous aussi un peu passé par l'école de la prison, et si nous n'étions pas inspirés dans notre Gouvernement par des principes nouveaux qui sont aussi dans notre Code ; notre expérience propre nous est garante que ce que nous cherchons à respecter avant tout chez le prisonnier politique, c'est son sentiment de dignité personnelle. Et je puis vous dire, sans exagération, que sous ce rapport nos pires ennemis prisonniers n'ont pas à se plaindre.

Mais nous représentons un régime nouveau, sorti d'une révolution socialiste, ayant à lutter, pour maintenir son existence, contre des difficultés que rarement des régimes révolutionnaires aient connues, contre de nombreux ennemis – parmi lesquels les socialistes-révolutionnaires nourrissant encore l'espoir de renverser le Gouvernement des ouvriers et paysans – et notre premier devoir envers les masses, c'est de les défendre en défendant leur régime.

Vous invoquez la grande mémoire de [Jaurès](#). Nous la vénérons tous, chez nous. Nous considérons tous qu'il était un des plus grands hommes du Prolétariat. Personnellement je le considère comme un de mes maîtres. Et c'est à lui que nous songeons encore – à son admirable défense de la Révolution française et de la Commune – quand nous avons posé comme notre devoir sacré : le Salut de la République.

Veillez agréer, cher citoyen, mes salutations distinguées.³

C. Rakowsky.

³ Commentant cette réponse, Renaudel écrit : « Je remercie d'abord le citoyen Christian Rakowsky de sa courtoise réponse. Il aurait pu se taire. Il a parlé. Je m'en réjouis d'autant plus que, – je crois le comprendre, – s'il laisse naturellement à son gouvernement la responsabilité de l'acte à accomplir, et s'il s'efforce de justifier les raisons pour lesquelles les socialistes-révolutionnaires sont persécutés en Russie, il ne semble pas opposé personnellement à la mesure de clémence que j'ai réclamée. »